

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 17 SEPTEMBRE 2026

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 17

Qui ont pris part à la
délibération : 17

Date de la
convocation :
11/07/2026

Date d'affichage :
11/07/2026

L'an deux mil vingt-six et le dix sept septembre à dix neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. CABARIBERE Florian – Maire**.

Présents :

M. CABARIBERE Florian – Maire,
Mme LECLERC Ludivine, M. DOS SANTOS Jacques, Mme BOMBART Jocelyne, M. POMMERY Steeve – Adjoints,
Mme GOFFINON Annie, M. BOUVRAND Jean-Claude, Mme ANDRIVEAU Caroline,
M. ESCARBASSIERE Jean-Marc, M. KOPP Romain, Mme RINO Nathalie, Mme SALZE Dorothée,
Mme FAURE Charlotte, Mme MONTAMBAULT Sylvie, M. MORAT Denis, Mme VEYSSET Katy,
Mme NUSS Séverine.

Absent excusé :

M. MARCHAL Cyril donnant pouvoir à M. CABARIBERE Florian,

Absent en cours de séance :

M. HAZE Eric, présent lors de l'appel, mais absent dès le premier point.

Secrétaire de séance : M. DOS SANTOS Jacques.

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2026/09/01

**Désignation complémentaire d'un membre
au sein des commissions municipales**

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Vu la délibération n°2026/04/07 portant désignation des membres des commissions municipales,

Considérant que la délibération n°2026/04/07 prévoit la création de 14 commissions municipales qui seront composées de 6 membres maximum (hors président), chaque membre pouvant faire parti de plusieurs commissions.

Considérant que Mme NUSS Séverine a pris fonction de Conseiller Municipal en remplacement de M. BOURRIOUX Jacques, décédé.

Considérant qu'il convient d'intégrer le nouveau Conseiller Municipal dans les commissions de son choix, dans la limite des places restantes.

Considérant la candidature complémentaire de Mme NUSS Séverine dans les commissions suivantes : commission travaux et aménagement, commission Jeunesse et Sports, commission Environnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste complémentaire pour les commissions concernées, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret et désigner au sein des commissions suivantes :

La Commission Travaux et Aménagements : Jocelyne BOMBART, Steeve POMMERY, Cyril MARCHAL, Romain KOPP, Séverine NUSS et Denis MORAT.

REÇU EN PREFECTURE

Le 18/09/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703974-20260917-DELIB2026_0

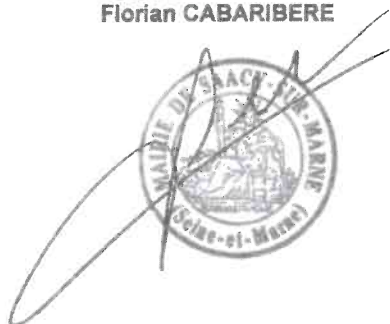
La Commission Jeunesse et Sports : Ludivine LECLERC, Jacques DOS SANTOS, Steeve POMMERY, Charlotte FAURE, Dorothée SALZE et Séverine NUSS.

La Commission Environnement : Jocelyne BOMBART, Charlotte FAURE, Jean-Claude BOUVRAND, Nathalie RINO, Séverine NUSS et Denis MORAT.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAACY-SUR-MARNE le 18/09/2026.

Publication du :
18/09/2026

Le Maire,
Florian CABARIBERE



REÇU EN PREFECTURE

le 18/09/2026

Application agréée E.legalite.com

99_DE-077-217703974-20260917-DEL182026_0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 17 SEPTEMBRE 2026

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 17

Qui ont pris part à la
délibération : 17

Date de la
convocation :
11/07/2026

Date d'affichage :
11/07/2026

L'an deux mil vingt-six et le dix sept septembre à dix neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. CABARIBERE Florian – Maire**.

Présents :

M. CABARIBERE Florian – Maire,
Mme LECLERC Ludivine, M. DOS SANTOS Jacques, Mme BOMBART Jocelyne, M. POMMERY Steeve – Adjoints,
Mme GOFFINON Annie, M. BOUVRAND Jean-Claude, Mme ANDRIVEAU Caroline,
M. ESCARBASSIERE Jean-Marc, M. KOPP Romain, Mme RINO Nathalie, Mme SALZE Dorothee,
Mme FAURE Charlotte, Mme MONTAMBAULT Sylvie, M. MORAT Denis, Mme VEYSSET Katy,
Mme NUSS Séverine.

Absent excusé :

M. MARCHAL Cyril donnant pouvoir à M. CABARIBERE Florian,

Absent en cours de séance :

M. HAZE Eric, présent lors de l'appel, mais absent dès le premier point.

Secrétaire de séance : M. DOS SANTOS Jacques.

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2026/09/02 **Désignation du délégué agent pour le CNAS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut désigner un délégué pour le Comité National d'Action Sociale (CNAS), pour représenter les agents au sein de cette association loi 1901, auquel la Commune est adhérente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité :

- M. BRIGNOU Thibaud, directeur général des services.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 18/09/2026.

Publication du :
18/09/2026

Le Maire,
Florian CABARIBERE



REÇU EN PREFECTURE

le 18/09/2026

Application agréée E.legalite.com

99_DE-077-217703974-20260917-DEL162026_0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 17 SEPTEMBRE 2026

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 17

Qui ont pris part à la
délibération : 17

Date de la
convocation :
11/07/2026

Date d'affichage :
11/07/2026

L'an deux mil vingt-six et le dix sept septembre à dix neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. CABARIBERE Florian – Maire**.

Présents :

M. CABARIBERE Florian – Maire,
Mme LECLERC Ludivine, M. DOS SANTOS Jacques, Mme BOMBART Jocelyne, M. POMMERY Steeve – Adjoints,
Mme GOFFINON Annie, M. BOUVRAND Jean-Claude, Mme ANDRIVEAU Caroline,
M. ESCARBASSIERE Jean-Marc, M. KOPP Romain, Mme RINO Nathalie, Mme SALZE Dorothée,
Mme FAURE Charlotte, Mme MONTAMBAULT Sylvie, M. MORAT Denis, Mme VEYSSET Katy,
Mme NUSS Séverine.

Absent excusé :

M. MARCHAL Cyril donnant pouvoir à M. CABARIBERE Florian,

Absent en cours de séance :

M. HAZE Eric, présent lors de l'appel, mais absent dès le premier point.

Secrétaire de séance : M. DOS SANTOS Jacques.

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2026/09/03

Approbation de la grille tarifaire du camping « les Usages »

Monsieur le Maire rappelle que la gestion du camping municipal « les Usages » a été confiée, par le biais d'une délégation de service public, à l'entreprise EURL Instant Nature.

Le contrat de DSP a débuté au 1^{er} janvier 2026.

Conformément à cette convention et dans le cadre du contrôle du délégataire par le délégant, l'article IX.1 prévoit que : « le délégant devra agréer (pour toutes créations ou modifications), l'application des documents suivants :

- ✓ La grille tarifaire de l'ensemble des prestations applicables au camping,
- ✓ Le règlement intérieur,
- ✓ Les modèles de contrat de location.

En conséquence, le délégataire soumet à la validation du Conseil Municipal, l'actualisation de sa grille tarifaire qui a évolué suite à la création de nombreux services (snack...).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1411-1 et suivants

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2025/12/03 du Conseil Municipal en date du 9 décembre 2025 relative aux choix du délégataire de service public pour la gestion du camping municipal « les Usages » et approbation de la convention de DSP y relative,

Vu la convention de délégation de service publique relative à la gestion et à l'exploitation du camping municipal « les Usages » à Saâcy-sur-Marne.

Vu la grille tarifaire actualisée transmise, correspondant à l'activité snack.

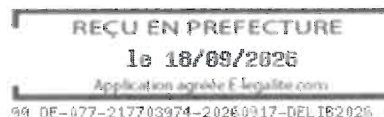
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

D'APPROUVER la grille tarifaire de l'ensemble des prestations applicables au camping.

PRECISE que le délégataire doit remettre chaque année, un rapport technique et financier sur l'exécution du contrat et la gestion du service public, rapport dont l'examen est porté à l'ordre du jour du Conseil Municipal, conformément à l'article L1411-3 du CGCT.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 18/09/2026.

Publication du :
18/09/2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 17 SEPTEMBRE 2026

**Nombre de membres
en exercice : 19**

**Nombre de membres
présents : 17**

**Qui ont pris part à la
délibération : 17**

**Date de la
convocation :
11/07/2026**

**Date d'affichage :
11/07/2026**

L'an deux mil vingt-six et le dix sept septembre à dix neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. CABARIBERE Florian – Maire**.

Présents :

M. CABARIBERE Florian – Maire,
Mme LECLERC Ludivine, M. DOS SANTOS Jacques, Mme BOMBART Jocelyne, M. POMMERY Steeve – Adjoints,
Mme GOFFINON Annie, M. BOUVRAND Jean-Claude, Mme ANDRIVEAU Caroline,
M. ESCARBASSIERE Jean-Marc, M. KOPP Romain, Mme RINO Nathalie, Mme SALZE Dorothée,
Mme FAURE Charlotte, Mme MONTAMBAULT Sylvie, M. MORAT Denis, Mme VEYSSET Katy,
Mme NUSS Séverine.

Absent excusé :

M. MARCHAL Cyril donnant pouvoir à M. CABARIBERE Florian,

Absent en cours de séance :

M. HAZE Eric, présent lors de l'appel, mais absent dès le premier point.

Secrétaire de séance : M. DOS SANTOS Jacques.

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2026/09/04

Modification des tarifs de l'Espace de Vie sociale (EVS)

Monsieur le Maire indique que dans le cadre d'une gestion rigoureuse de la régie « EVS », il convient de fixer les tarifs applicables au sein de cette structure.

Vu la délibération n°2026/02/01 relative aux tarifs applicables à l'EVS,

Considérant le nouveau service mis en place : revente de places de cinéma à prix préférentiel.

Considérant qu'il convient de compléter et modifier la grille tarifaire actuellement applicable à l'EVS.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de compléter et modifier les tarifs applicables à l'EVS conformément au tableau suivant :

REÇU EN PREFECTURE

le 18/09/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703974-20260917-DEL162026_0

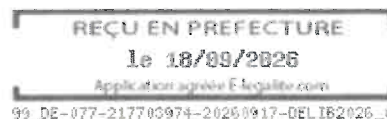
Prestations	Précisions	Tarif	Unité
Alimentaire :			
Café		1€	Par aliment
Thé		1€	Par aliment
Sirop		0,5€	Par aliment
Jus de fruits		1,5€	Par aliment
Soft		2€	Par aliment
Gâteaux		0,5€ ou 1€ ou 1,5€	Par aliment
Glaces		2,5 €	
Vin	Lors d'événements particuliers	2€	Par aliment
Bière	Lors d'événements particuliers	3€ ou 3,50€	Par aliment
Sandwich	Lors d'événements particuliers	3€ ou 3,50€	Par aliment
Crêpes	Lors d'événements particuliers	1€ ou 1,5€	Par aliment
Carte cafétéria		5€ ou 10€	Par carte
Ateliers :			
Tarif atelier 1	Atelier nécessitant peu ou pas de frais à engager	2€ ou 3€	Par personne
Tarif atelier 2	Atelier nécessitant des frais à engager (fournitures, intervenants...)	5€ ou 8€	Par personne
Tarif atelier 3	Ateliers nécessitant davantage de frais à engager (fournitures, intervenants...)	10€	Par personne
Activité bibliothèque, ludothèque :			
Tarif famille local	Pour les familles résidant à Saâcy ou dans les communes conventionnées	10€	Par famille et par an
Tarif famille extérieur	Pour les familles résidant dans les communes non conventionnées	20€	Par famille et par an
Tarif individuel local	Pour les personnes résidant à Saâcy ou dans les communes conventionnées	5€	Par personne et par an
Tarif individuel extérieur	Pour les personnes résidant dans les communes non conventionnées	10€	Par personne et par an
Place de cinéma adulte	Pour les personnes de 18 ans et plus	6.80€	A l'unité
Place de cinéma jeune	Pour les personnes de moins de 18ans	5€	A l'unité
Adhésion à la structure :			
Tarif individuel local	Pour les personnes résidant à Saâcy ou dans les communes conventionnées	10 €	Par personne et par an
Tarif famille local	Pour les familles résidant à Saâcy ou dans les communes conventionnées	20 €	Par famille et par an
Tarif individuel extérieur	Pour les personnes résidant dans les communes non conventionnées	15 €	Par personne et par an
Tarif famille extérieur	Pour les familles résidant dans les communes non conventionnées	25 €	Par famille et par an
Exposition/événement :			
Ticket de tombola/ loto		2€	Par ticket
Concert		15€ ou 20€ ou 25€ ou 30€	Par personne
Participation exposant	Pourcentage appliqué sur les ventes réalisés lors de l'exposition	10%	Sur chaque vente
Photocopie :			
Noir/blanc		0.18€	Par feuille A4 (1 A3 = 2 A4)
Souvenirs :			
Tasse (mug)		10€	Par objet
Verre (gobelet)		1€	Par objet
Soutien financier :			
Participation volontaire		Au libre choix de la personne	

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 18/09/2026.

Publication du :
18/09/2026



Le Maire,
Florian CABARIBERE



99_DE-077-217703974-20260917-DEL182026_0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 17 SEPTEMBRE 2026

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 17

Qui ont pris part à la
délibération : 17

Date de la
convocation :
11/07/2026

Date d'affichage :
11/07/2026

L'an deux mil vingt-six et le dix sept septembre à dix neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. CABARIBERE Florian – Maire**.

Présents :

M. CABARIBERE Florian – Maire,
Mme LECLERC Ludivine, M. DOS SANTOS Jacques, Mme BOMBART Jocelyne, M. POMMERY Steeve – Adjoints,
Mme GOFFINON Annie, M. BOUVRAND Jean-Claude, Mme ANDRIVEAU Caroline,
M. ESCARBASSIERE Jean-Marc, M. KOPP Romain, Mme RINO Nathalie, Mme SALZE Dorothée,
Mme FAURE Charlotte, Mme MONTAMBAULT Sylvie, M. MORAT Denis, Mme VEYSSET Katy,
Mme NUSS Séverine.

Absent excusé :

M. MARCHAL Cyril donnant pouvoir à M. CABARIBERE Florian,

Absent en cours de séance :

M. HAZE Eric, présent lors de l'appel, mais absent dès le premier point.

Secrétaire de séance : M. DOS SANTOS Jacques.

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2026/09/05

**Demande de subvention au Syndicat Départemental des Energies
de Seine-et-Marne (SDESM) au titre de l'année 2026 pour la rénovation de l'éclairage public**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, compte tenu du contexte inflationniste en matière d'énergie, il est opportun de procéder à la rénovation des luminaires de style qui disposent encore de lampe sodium (62 unités).

La solution : effectuer un rétrofit, conformément à la charte du SDESM et remplacer les blocs optiques sodium par des blocs optiques LED qui permettront un abaissement de puissance au cœur de la nuit (100% de puissance de l'allumage à 22h, 50% de 22h à 00h, 20% de 00h à 05h et 50% de 5h à extinction).

Cet investissement permettra de réduire avantageusement la consommation énergétique des éclairages publics.

Ces travaux ont été chiffrés, sur la base de devis, comme suit : **31 167,40 € HT**.

Les modalités de financement de ce projet sont les suivantes :

Plan de financement de l'opération

DEPENSES :

coût global de l'opération : **31 167,40 €**

RECETTES :

	assiette max	taux maximum	montant HT
subvention SDESM :	31 167,40 €	20,00%	6 233,00 €

reste à charge de la commune :	80,00%	24 934,40 €
--------------------------------	--------	--------------------

**COUT DE L'OPERATION
POUR LA COMMUNE en €
HT**

24 934,40 €

Reste à la charge de la commune sur emprunt ou sur budget général : **24 934,40 € HT**

REÇU EN PREFECTURE

le 18/09/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703974-20260917-DELIB2026_0

Vu le montant et la nature de ces travaux,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve le projet d'investissement ci-dessus,
- ✓ Sollicite l'aide financière du SDESM au titre de l'année 2026,
- ✓ Arrête les modalités de financement ci-dessus,
- ✓ Décide de donner à Monsieur le Maire toutes délégations utiles pour solliciter les subventions du SDESM,
- ✓ Décide de donner à Monsieur le Maire l'autorisation de réaliser ces travaux,
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer toute convention et autres documents pour formaliser l'exécution de ces travaux.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 18/09/2026.

Publication du :
18/09/2026

Le Maire,
Florian CABARIBERE

The image shows a circular official seal of the 'MAIRIE DE SAÂCY-SUR-MARNE (Seine-et-Marne)'. Overlaid on the seal is a large, handwritten signature in black ink, which appears to be 'Florian Cabaribere'.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/09/2026

Application agréée E.legalite.com

93_DE-077-2177 03974-2026 0917-DEL 182026_0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 17 SEPTEMBRE 2026

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 17

Qui ont pris part à la
délibération : 17

Date de la
convocation :
11/07/2026

Date d'affichage :
11/07/2026

L'an deux mil vingt-six et le dix sept septembre à dix neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. CABARIBERE Florian – Maire**.

Présents :

M. CABARIBERE Florian – Maire,
Mme LECLERC Ludivine, M. DOS SANTOS Jacques, Mme BOMBART Jocelyne, M. POMMERY Steeve – Adjoints,
Mme GOFFINON Annie, M. BOUVRAND Jean-Claude, Mme ANDRIVEAU Caroline,
M. ESCARBASSIERE Jean-Marc, M. KOPP Romain, Mme RINO Nathalie, Mme SALZE Dorothée,
Mme FAURE Charlotte, Mme MONTAMBAULT Sylvie, M. MORAT Denis, Mme VEYSSET Katy,
Mme NUSS Séverine.

Absent excusé :

M. MARCHAL Cyril donnant pouvoir à M. CABARIBERE Florian,

Absent en cours de séance :

M. HAZE Eric, présent lors de l'appel, mais absent dès le premier point.

Secrétaire de séance : M. DOS SANTOS Jacques.

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2026/09/06

**Convention de mise à disposition de deux locaux au sein du cabinet médical pour
l'installation d'un médecin généraliste**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a aménagé un cabinet médical de groupe au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 44 rue de la Couture. Jusqu'à présent, l'un des cabinets était occupé par un ostéopathe, les deux autres étant vides.

L'installation d'un médecin généraliste était une priorité pour la nouvelle municipalité. Les efforts entrepris à dessein, mêlant intelligence, opportunisme et persévérance ont fini par porter leur fruit : un médecin généraliste accompagné d'une infirmière en pratique avancée (IPA) souhaitent s'installer dans nos deux cabinets restants, avec une ouverture effective courant février 2027.

L'idée étant alors de proposer une convention de mise à disposition gracieuse des deux cabinets durant la période d'installation et d'aménagement des cabinets par les praticiens puis de conclure un bail professionnel à partir de l'ouverture effective des cabinets à la patientèle.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention de mise à disposition de deux locaux au sein du cabinet médical,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

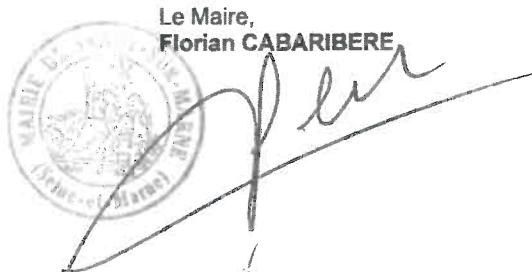
APPROUVE la convention de mise à disposition des deux locaux au sein du cabinet médical situé au 44 rue de la Couture.

NOTE que cette convention est temporaire et qu'elle sera suivie d'un bail professionnel une fois les cabinets ouverts à la patientèle.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 18/09/2026.

Publication du :
18/09/2026

Le Maire,
Florian CABARIBERE



REÇU EN PREFECTURE
le 18/09/2026
Application agréée F.legalite.com

99_DE-077-217703974-20260917-DEL182026_0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 17 SEPTEMBRE 2026

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 17

Qui ont pris part à la
délibération : 17

Date de la
convocation :
11/07/2026

Date d'affichage :
11/07/2026

L'an deux mil vingt-six et le dix sept septembre à dix neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. CABARIBERE Florian – Maire**.

Présents :

M. CABARIBERE Florian – Maire,
Mme LECLERC Ludvine, M. DOS SANTOS Jacques, Mme BOMBART Jocelyne, M. POMMERY Steeve – Adjoints,
Mme GOFFINON Annie, M. BOUVRAND Jean-Claude, Mme ANDRIVEAU Caroline,
M. ESCARBASSIERE Jean-Marc, M. KOPP Romain, Mme RINO Nathalie, Mme SALZE Dorothée,
Mme FAURE Charlotte, Mme MONTAMBAULT Sylvie, M. MORAT Denis, Mme VEYSSET Katy,
Mme NUSS Séverine.

Absent excusé :

M. MARCHAL Cyril donnant pouvoir à M. CABARIBERE Florian,

Absent en cours de séance :

M. HAZE Eric, présent lors de l'appel, mais absent dès le premier point.

Secrétaire de séance : M. DOS SANTOS Jacques.

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2026/09/07

**Institution de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation
et fixation du taux de cette taxe**

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du Code Général des Impôts permettant au Conseil Municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Cette taxe remplace à compter du 1^{er} janvier 2027, la taxe d'habitation sur les logements vacants, instituée sur la commune de Saâcy-sur-Marne par délibération du 21 septembre 2015.

La délibération, facultative pour les communes ne présentant pas de déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements (« zone non tendue »), doit être prise avant le 1^{er} octobre de l'année N, pour une application au 1^{er} janvier de l'année N+1.

Cette TVLH, est due pour les logements vacants depuis au moins deux années au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. Son taux ne peut excéder 50% de la valeur locative du logement. En cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Vu l'article 1406 bis du Code Général des Impôts,

Considérant les taux de vacances observés sur la commune lors du dernier recensement (février 2026 : environ 10%), préjudiciable à la vie de la cité comme à l'état du bâti.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

INSTITUE la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation.

FIXE le taux de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation à 12%.

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 18/09/2026.

Publication du :
18/09/2026

Le Maire,
Florian CABARIBERE

